

Ouest France du 23 nov.2015

Noës de Noël FAUCHER président Intercom et Yves

AUVINET président Conseil départemental

## Noirmoutier-en-l'Île

### Les élus communautaires soutiennent les pêcheurs

Le conseil communautaire a décidé de soutenir les pêcheurs de l'île en adoptant une motion et en alertant le secrétaire d'État à la pêche. Le 30 juin dernier, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a de nouveau remis en question les quotas de pêche pour la soie pour 2016 dans le golfe de Gascogne, la mer Celtique et la mer du Nord. Il est préconisé une baisse de 37 % des quotas dans le golfe de Gascogne afin d'atteindre un rendement initialement prévu pour 2020, dès 2016.

« Cette application du quota serait un risque majeur de disparition du métier de la pêche. Cette décision est brutale et les fondements pour le moins discutables ! Des mesures de pêche durable ont déjà été mises en place et respectées par nos pêcheurs : repos biologique de trois fois cinq jours entre le 1<sup>er</sup> et le 30 mars pour 2015. La pêche professionnelle a déjà proposé, pour

2016, de renforcer les mesures de repos biologique en instaurant une interdiction de pêche totale entre le mois de janvier et le 15 mars de trois fois sept jours, ce qui illustre parfaitement l'implication de la profession », précise Noël Faucher, président de l'intercommunalité.

En 2014, les élus avaient déjà voté une motion. Celle-ci avait permis d'emporter la conviction de la commission européenne qui avait finalement décidé de maintenir les quotas de capture, sans aucune baisse.

#### ■ Gym douce

Mercredi 25 novembre, 10 h, Grain de sel, 18, rue de la Poste. Atelier bien-être animé par Siel bleu. Ouvert aux malades et aux proches. Organisé par le comité de Vendée de la ligue contre le cancer. Gratuit. Contact et réservation : 02 28 12 90 74, 02 28 10 52 58, cd85@ligue-cancer.net

**quel effort !... 15 jours sur une période de frai estimée**

**.....de 120 jours de décembre à fin mars**

## Notes politiques

### Pêche au bar : « La pêche artisanale en danger »

La Commission européenne vient de proposer l'interdiction totale de la pêche au bar dans l'Atlantique Nord, sur le premier semestre 2016, et la limitation, par la suite, des captures de bar à une tonne par mois et par bateau. Le conseil départemental, par la voix de son président Yves Auvinet, désapprouve. « Sous couvert de préserver la ressource halieutique, la Commission européenne porte un coup sans précédent à notre flotte de pêche artisanale, déplore Yves Auvinet. Il faut rappeler que nombre d'artisans pêcheurs dépendent de la pêche au bar à plus

de 80 % de leur chiffre d'affaires sans aucune possibilité de diversification... Une telle décision risque d'entraîner la disparition pure et simple de centaines de bateaux de la flotte de pêche artisanale du littoral atlantique ».

Le département demande au secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, « de tout mettre en œuvre à Bruxelles pour que les intérêts de la pêche française et vendéenne soient sauvegardés et que l'avenir de nos marins pêcheurs soit préservé ».

**Assurément, il vaut mieux éradiquer la ressource tout de suite !..**

**Quel aveuglement !.**